

ROMÂNIA



**Administrația
Prezidențială**



Strasbourg, le 4 avril 2017

Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec
L'ADMINISTRATION PRÉSIDENTIELLE DE LA ROUMANIE

CONFERENCE INTERNATIONALE

**“L’interaction entre la majorité politique
et l’opposition dans une démocratie”**

Sala Unirii, Palais présidentiel Cotroceni

Bucarest, Roumanie, 6-7 avril 2017

*Sous le patronage du Président de la Roumanie et du Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe*

PROJET DE PROGRAMME

Ces dernières années, une tendance a pu être observée dans un certain nombre de pays européens, au sein de certaines majorités élues démocratiquement, à faire mauvais usage du pouvoir, et à se comporter en gagnant qui « remporte tout », sans partage, et ce, au mépris du pluralisme, de l'équilibre social et du fonctionnement démocratique de toute société fondée sur les principes de l'état de droit.

Dans son rapport de 2016 sur la « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit: un impératif de sécurité pour l'Europe », le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a souligné que le fait de « disposer d'une large majorité ne dégage pas un parti ou une coalition au pouvoir de son obligation de mettre tout en œuvre pour que le processus politique soit ouvert, en particulier lorsque des réformes fondamentales sont en jeu ». Le Secrétaire général a également souligné que l'interaction entre la majorité et l'opposition constitue « un indicateur important du bon fonctionnement des institutions démocratiques en Europe » et a noté que des problèmes et dysfonctionnements, dont le nombre ne cesse d'augmenter, ont été constatés au cours des dernières années dans des Etats membres.

Si la règle de la majorité constitue un principe fondamental inhérent à la démocratie, la lutte contre les abus exercés par cette majorité est primordiale pour barrer la route à un courant inquiétant qui semble se faire jour dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe, vers un type de démocratie que l'on pourrait qualifier de « démocratie autoritaire » (illiberal democracy).

Dans le cadre des efforts déployés par le Conseil de l'Europe pour remédier à ce phénomène indésirable, la Commission de Venise a été invitée à mettre à jour son rapport de 2010 sur le rôle de l'opposition dans un parlement démocratique et à élargir son analyse pour examiner également, à la lumière du rôle, des fonctions et des droits de l'opposition, les responsabilités qui incombent à la majorité et leur interaction. Il s'agit de contribuer ainsi à la réflexion initiée par le Secrétaire Général en vue de l'élaboration éventuelle de lignes directrices du Conseil de l'Europe sur le rôle et la responsabilité de la majorité politique et son interaction avec l'opposition.

Dans ce contexte, la Commission de Venise organise, en coopération avec l'Administration Présidentielle de la Roumanie et avec le soutien de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, une Conférence internationale pour débattre des attentes des uns et des autres, des bonnes pratiques et enseignements liés à l'expérience des dernières années.

Cette conférence se tiendra à Bucarest les 6-7 avril 2017 sous le patronage du Président de la Roumanie et du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Les participants constitués de représentants des parlements nationaux de pays européens, membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, membres de la Commission de Venise, experts, représentants de la société civile et des médias, ainsi que des organisations internationales compétentes, y trouveront un forum pour un brainstorming sur les défis les plus importants de l'interaction majorité / opposition et les moyens susceptibles de rendre cette interaction plus constructive et efficace, au bénéfice des démocraties européennes et de leurs peuples.

Une première session portera sur un bilan des travaux entrepris au sein du Conseil de l'Europe sur ce sujet, à la lumière, en particulier, des rapports de l'Assemblée parlementaire et de la Commission de Venise. Deux séances de travail permettront ensuite aux participants d'échanger leurs points de vue sur les fonctions et responsabilités de la majorité et de l'opposition et leur interaction. En se fondant sur les expériences nationales pertinentes et sur les tendances récentes dans ce domaine, ils devraient parvenir à identifier des préoccupations communes et explorer les instruments et processus pour y répondre, tant sur les plans formel qu'informel. Une discussion générale clôturera l'événement.

Les participants seront appelés à examiner en particulier les questions suivantes:

- Quelles sont les principales responsabilités et droits de la majorité et de l'opposition?
- Quels sont les principaux obstacles à une interaction positive/fructueuse entre la majorité et l'opposition?
- Quelles sont les exigences minimales pour une approche constructive?
- Quels sont les moyens les plus appropriés (au niveau juridique, institutionnel et pratique) pour construire une coopération (plus) constructive et efficace entre la majorité et l'opposition?

Jeudi 6 avril 2017

15h00 – Enregistrement des participants

Session d'ouverture

15:30 -16:30

Discours de bienvenue

- *Discours d'ouverture par S.E. M. Klaus Iohannis, Président de la Roumanie*
- *Discours d'ouverture par Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe*
- *Discours d'ouverture par M. Pedro Agramunt, Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe*
- *Discours d'ouverture par M. Gianni Buquicchio, Président de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)*

16:30 – 17:00 *Pause-café (et photographie des participants)*

Session I: Travaux du Conseil de l'Europe sur l'interaction entre la majorité et l'opposition

Président: Prof. Dr. Tudorel Toader, Ministre de la Justice de la Roumanie, membre de la Commission de Venise (Roumanie)

17:00 -18:00

- ***Le concept de majorité politique. La règle de majorité comme principe de base dans un Etat démocratique***

Présentation par Prof. Dr. B.P. Vermeulen, Université Libre d'Amsterdam, membre du Conseil d'Etat des Pays-Bas membre de la Commission de Venise (Pays-Bas)

Discussion

- ***Travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les droits et responsabilités de l'opposition dans un parlement démocratique***

Présentation par Mme Liliane Maury Pasquier, Présidente de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (Suisse)

- ***Rapport de 2010 de la Commission de Venise sur le rôle de l'opposition dans un parlement démocratique***

Présentation par Prof. Dr. Lucian Mihai, Université de Bucarest, ancien membre de la Commission de Venise (Roumanie)

18:00 -18:45 *Discussion*

19:00 Evènement culturel
Réception offerte au nom du Président de la Roumanie

Vendredi 7 avril 2017

Session II: Majorité et opposition – acteurs clés dans une société démocratique

8 :30 : Café de bienvenue

Présidente: *Prof. Dr. Hanna Suchocka, Département de droit constitutionnel, Faculté de Droit, Université Adam Mickiewicz, Poznan, Président Honoraire de la Commission de Venise, Ancien Premier Ministre (Pologne)*

9:00 - 10:15

- **Rôle et droits de l'opposition dans un parlement démocratique**

Présentation par M. Serhii Kiral, Ukraine, Député, Union Samopomich, Verkhovna Rada, Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

Présentation par M. Nicușor Dan, Roumanie, Député, Président de l'Union Sauve la Roumanie

- **Rôle et responsabilités de la majorité dans un parlement démocratique**

Présentation par Prof. Dr. Angel J. Sanchez Navarro, Universidad Complutense, Espagne, ancien membre de la Commission de Venise (Espagne)

Présentation par M. Ionuț Sibinescu, Sénateur, Secrétaire du groupe parlementaire ALDE au Sénat, Président de la Commission du Sénat pour les affaires constitutionnelles, les libertés civiles, et le suivi de l'exécution des décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (Roumanie)

- **La relation majorité-opposition dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle de la Roumanie**

Présentation par Prof. Dr. Tudorel Toader, Ministre de la Justice de la Roumanie, membre de la Commission de Venise (Roumanie)

10:15 -10:50 Discussion

Intervenants:

Prof. Dr. Cristian Pîrvulescu, Doyen, Faculté d'Etudes Politiques, Ecole Nationale d'Etudes Politiques et Administratives, Bucarest (Roumanie)

Mme Laura Stefan, Directeur Exécutif, Expert Forum, Bucarest (Roumanie)

10:50 - 11:20 Pause-café

Session III: Interaction majorité - opposition: principaux défis et meilleures pratiques

Président: M. René Rouquet, Vice-Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, membre de l'Assemblée Nationale de France

11:20 - 13:00

- **Développements et tendances dans l'interaction majorité-opposition. Les plus récents constats de la Commission de Venise**

Présentation par Prof. Dr. Hanna Suchocka, Département de droit constitutionnel, Faculté de Droit, Université Adam Mickiewicz, Poznan, Président Honoraire de la Commission de Venise, Ancien Premier Ministre (Pologne)

- **L'expérience de la Roumanie**

Présentation par M. Gabriel Vlase, député, Vice-Président de la Chambre des députés du Parlement de la Roumanie, Parti Social-Démocrate (Roumanie)

Présentation par Mme Raluca Turcan, député, Président du Parti National Libéral (Romania)

- **L'expérience de la France**

Présentation par M. Alain Delcamp, Secrétaire général honoraire du Sénat Français, Vice-Président de l'Association française des constitutionnalistes (France)

- **L'expérience de la Grèce**

Présentation par Prof. Dr. Nicos Alivizatos, Faculté de droit, Athènes, membre de la Commission de Venise (Grèce)

13:00 – 14:30 Déjeuner

Session III: Interaction majorité - opposition: principaux défis et meilleures pratiques (suite)

Présidente: Prof. Dr. Simina Tanasescu, Faculté de droit, Université de Bucarest, Conseiller du Président, Présidence de la Roumanie

14:30 - 15:30

- **L'expérience de la Hongrie**

Présentation par Prof. Dr Péter Smuk, Professeur de droit constitutionnel, Université Széchenyi István, Győr (Hongrie)

- **L'expérience de la Géorgie**

Présentation par Mme Tamar Chugoshvili, premier Vice-Président du Parlement de la Géorgie (Géorgie)

- **L'expérience de la Pologne**

Présentation par Prof. Dr. Ryszard Piotrowski, Université de Varsovie (Pologne)

- **L'expérience de la Turquie**

Présentation par Prof. Dr. Osman Can, Faculté de droit, Université Marmara, membre de la Commission de Venise (Turquie)

15:30 - 16:30 Discussion générale

Intervenants:

Prof. Dr. Adrian Paul Iliescu, Faculté de Philosophie, Université de Bucarest (Roumanie)

Elena Tudose, Directeur, Institut des Politiques Publiques, Bucarest (Roumanie)

16:30 - 17:00 Pause-café

Session de clôture

17:00 -17:45

Président: *Prof. Dr. Bogdan Aurescu, Faculté de droit, Université de Bucarest, Conseiller diplomatique du Président de la Roumanie, membre suppléant de la Commission de Venise (Roumanie)*

Rapport général

Prof. Dr. Nicos Alivizatos, Faculté de droit, Athènes, membre de la Commission de Venise (Grèce)

- **Remarques de clôture**

M. Thomas Markert, Directeur, Secrétaire de la Commission de Venise

Prof. Dr. Simina Tanasescu, Faculté de droit, Université de Bucarest, Conseiller du Président, Présidence de la Roumanie